

QUEBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
MRC DE ROBERT-CLICHE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 229-2023 AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 157-2018, TEL
QU'AMENDÉ, DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
VICTOR, AUX FINS DE SUPPRIMER LA ZONE
PUBLIQUE P-30 ET DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE
MIXTE M-63 SUR LE LOT 4 770 315 (179 RUE DU
SÉMINAIRE), EN CONCORDANCE AVEC LA
MODIFICATION APPORTÉE AU PLAN D'URBANISME.**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor peut modifier sa réglementation de zonage no. 157-2018, tel qu'amendé, en conformité avec son plan d'urbanisme et les dispositions prévues au sens du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la municipalité régionale de comté (MRC) Beauce-Centre;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor modifie son règlement de zonage en fonction des termes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE le présent règlement vise la concordance avec les modifications apportées au plan d'urbanisme en guise de conformité;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné par Nancy Lessard à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 janvier 2023 ;

ATTENDU QUE des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public lors de la présente séance du Conseil municipal.

Proposé par Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le projet de règlement no. 229-2023 amendant le règlement de zonage no. 157-2018, tel qu'amendé, de la municipalité de Saint-Victor, aux fins de supprimer la zone publique P-30 et de créer une nouvelle zone mixte M-63 sur le lot 4 770 315 (179 rue du séminaire), en concordance avec la modification apportée au plan d'urbanisme.

Ledit projet de règlement doit se lire comme suit :

1. PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus exposé fait partie intégrante du présent règlement.

2. OBJECTIFS DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objectif de modifier la réglementation de zonage no. 157-2018 afin de de supprimer la zone publique P-30 et de créer une nouvelle zone mixte M-63 sur le lot 4 770 315 (179 rue du séminaire), en concordance avec la modification apportée au plan d'urbanisme.

3. LE PLAN DE ZONAGE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 157-2018 EST AMENDÉ DE LA FAÇON SUIVANTE :

En supprimant la zone publique P-30 et en la remplaçant par une nouvelle zone mixte M-63, en concordance avec la modification apportée au plan d'urbanisme. La nouvelle zone M-63 est composée du lot 4 770 315 (179 rue du séminaire).

Tel qu'il est montré au plan de zonage, joint au présent règlement en annexe A, ladite annexe faisant partie intégrante comme si au long récité.

4. LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 157-2018 SONT MODIFIÉS DE LA FAÇON SUIVANTE :

1° Modification à la grille des spécifications des usages - feuillet #3 pour la zone P-30 :

- En supprimant la zone P-30 de la grille.

2° Modification à la grille des spécifications des usages par la création du feuillet #4A pour la zone M-63 :

- En ajoutant une nouvelle zone M-63 à la grille.

Tel qu'il est montré à la grille des spécifications des usages, jointe au présent règlement en annexe B, ladite annexe en faisant partie intégrante comme si au long récit.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL
CE 23 MARS 2023 PAR

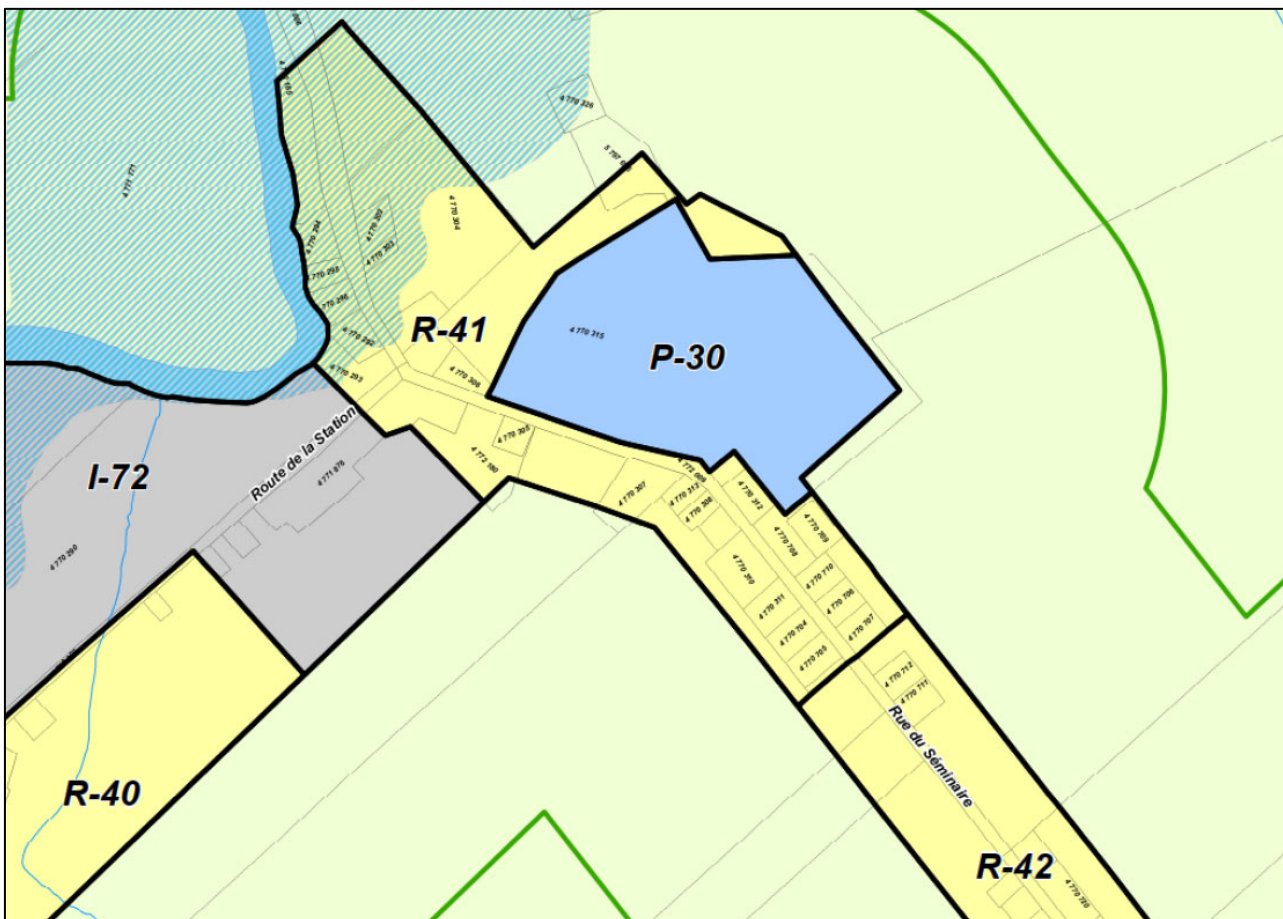


CAROLE-ANNE JACQUES
DIRECTRICE GÉNÉRALE
GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE

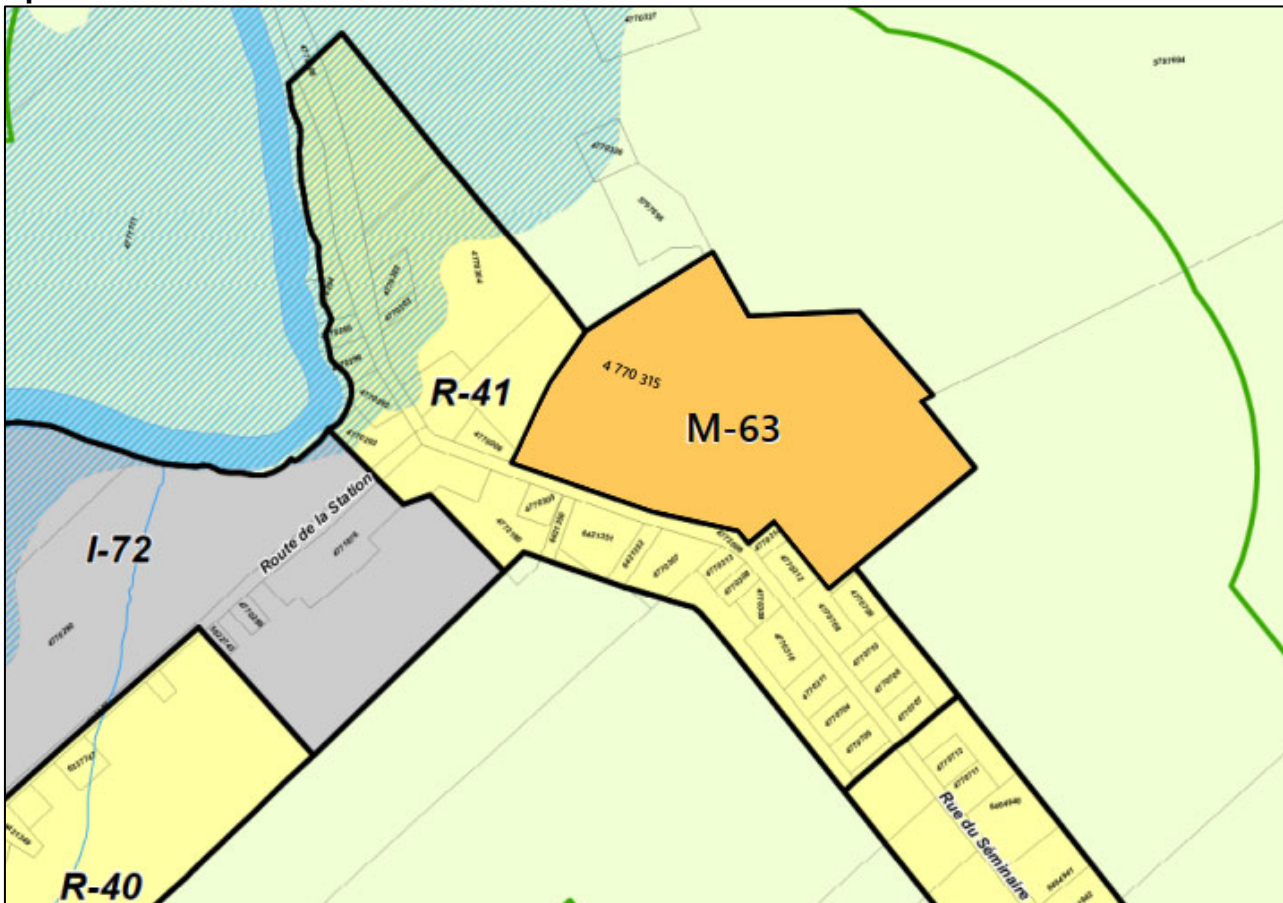
Avis de motion	9 janvier 2023
Adoption du premier projet de règlement	9 janvier 2023
Assemblée publique de consultation	2 février 2023
Adoption du règlement	13 février 2023
Entrée en vigueur	23 mars 2023

ANNEXE A

Avant la modification



Après la modification



ANNEXE B

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR

Grille des spécifications des usages - feuillet #3

Fait partie intégrante du Règlement de zonage no 157-2018

Numéros de zone et dominance	P 30	P 31	P 32	P 33	L 38	L 39	R 40	R 41	R 42	R 43	R 44	R 45	R 46	R 47
Usages (groupes, classes et usages)														
1 Habitation														
111	Habitation unifamiliale isolée													
112	Habitation unifamiliale jumelée													
113	Habitation unifamiliale en rangée													
121	Habitation bifamiliale isolée													
122	Habitation bifamiliale jumelée													
123	Habitation bifamiliale en rangée													
131	Habitation multifamiliale isolée													
132	Habitation multifamiliale jumelée													
133	Habitation multifamiliale en rangée													
14	Habitation dans un bâtiment à usages multiples													
15	Habitation communautaire													
16	Maison mobile													
17	Chalet ou résidence saisonnière													
2 Industrie														
21	Industrie manufacturière lourde													
22	Industrie manufacturière légère													
3 Para-industrie														
31	Entreposage et commerce de gros													
32	Construction et travaux publics													
33	Entretien et réparation de véhicules													
4 Transport et services publics														
41	Transport													
42	Stationnement													
43	Communication et services publics													
5 Commerce														
51	Vente au détail : produits divers													
52	Vente au détail : produits de l'alimentation													
53	Vente au détail : automobiles et embarcations													
54	Poste d'essence													
55	Restauration													
56	Hôtellerie													
6 Services														
61	Services professionnels et d'affaires													
62	Services personnels													
63	Services gouvernementaux													
7 Communautaire														
71	Services communautaires													
8 Loisirs														
81	Loisirs intérieurs													
82	Loisirs extérieurs légers													
83	Loisirs extérieurs de grande envergure													
84	Loisirs extérieurs intégrés aux espaces naturels													
85	Loisir commercial													
9 Exploitation primaire														
91	Agriculture													
92	Foresterie													
93	Extraction des ressources													
Autres usages permis														
Usages non permis														
Normes relatives aux bâtiments et à l'occupation du sol														
Nombre maximum de logement par bâtiment	40	-	-	-	-	-	2	8	8	2	2	8	1	1
Marge de recul avant (en mètres)	8,0	8,0	8,0	8,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Hauteur minimale (en étages)		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1
Hauteur maximale (en étages)		-	4	-	3	2	2	2	2	2	2	3	2	2
Hauteur maximale (en mètres)		-	-	-	12,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	12,0	10,0	10,0
Coefficient d'emprise au sol maximal	0,4	0,4	0,4	-	0,3	0,1	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4
Type d'entreposage extérieur														

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR

Grille des spécifications des usages - feuillet # 4A

Fait partie intégrante du *Règlement de zonage no 157-2018*

Numéros de zone et dominance		M																	
63																			
Usages (groupes, classes et usages)																			
1 Habitation																			
111	Habitation unifamiliale isolée																		
112	Habitation unifamiliale jumelée																		
113	Habitation unifamiliale en rangée																		
121	Habitation bifamiliale isolée																		
122	Habitation bifamiliale jumelée																		
123	Habitation bifamiliale en rangée																		
131	Habitation multifamiliale isolée																		
132	Habitation multifamiliale jumelée																		
133	Habitation multifamiliale en rangée																		
14	Habitation dans un bâtiment à usages multiples																		
15	Habitation communautaire																		
16	Maison mobile																		
17	Chalet ou résidence saisonnière																		
2 Industrie																			
21	Industrie manufacturière lourde																		
22	Industrie manufacturière légère																		
3 Para-industrie																			
31	Entreposage et commerce de gros																		
32	Construction et travaux publics																		
33	Entretien et réparation de véhicules																		
4 Transport et services publics																			
41	Transport																		
42	Stationnement																		
43	Communication et services publics																		
5 Commerce																			
51	Vente au détail : produits divers																		
52	Vente au détail : produits de l'alimentation																		
53	Vente au détail : automobiles et embarcations																		
54	Poste d'essence																		
55	Restauration																		
56	Hôtellerie																		
6 Services																			
61	Services professionnels et d'affaires																		
62	Services personnels																		
63	Services gouvernementaux																		
7 Communautaire																			
71	Services communautaires																		
8 Loisirs																			
81	Loisirs intérieurs																		
82	Loisirs extérieurs légers																		
83	Loisirs extérieurs de grande envergure																		
84	Loisirs extérieurs intégrés aux espaces naturels																		
85	Loisir commercial																		
9 Exploitation primaire																			
91	Agriculture																		
92	Foresterie																		
93	Extraction des ressources																		
Autres usages permis																			
Usages non permis																			
Nombre maximum de logements par bâtiment																			
Marge de recul avant (en mètres)																			
Hauteur minimale (en étages)																			
Hauteur maximale (en étages)																			
Hauteur maximale (en mètres)																			
Coefficient d'emprise au sol maximal																			
Type d'entreposage extérieur																			